

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – USSES ET RHÔNE

Procès-Verbal

Conseil d'Administration du mardi 12 juillet 2022 à 10h00

EN VISIO

Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET
MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD

Absents excusés : Mmes Marthe CUTELLE, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON, M. Joseph TRAVAIL

Pouvoir : Mme Florence POZZO donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT

Date de la convocation : 05/07/2022

Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1 – EHPAD – FINANCES – DM n°01 EPRD 2022

2 – EHPAD – PERSONNEL – Appel au service de gestion des dossiers chômage du CDG74

André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance du Conseil d'administration du CIAS.

Administratifs :

- Sébastien ALCAIX, Directeur de la CC Usse et Rhône et du CIAS Usse et Rhône
- Mme FAGNEN, Directrice de l'Ehpad du Val des Usse à Frangy
- Amandine LEYVRAZ, Coordinatrice Sociale Petite Enfance Jeunesse

Délibération n°34/2022 – EHPAD – FINANCES – DM N°1 EPRD 2022

Mme FAGNEN : « Le 04 juillet 2022, l'établissement a reçu son arrêté de tarification pour la section soin. La dotation soins 2022 s'élève à 1 455 259,57 €. Le budget exécutoire présentait un montant de 1 488 033,82 €, la DM s'élève donc à moins 32 774,25 €.

La dotation soin 2022 se décline comme suit :

- Base au 1^{er} janvier 2022 : 1 383 880,79 €
- Taux d'actualisation pour l'année 2022 de 0,47 % : 6 504,24 €
- Base annuelle : 1 390 385,03 €
- Autres mesures : 64 794,38 €

La diminution de crédits de 32 774,25 € de la DM de l'EPRD 2022 est portée en diminution des charges de personnels sur le compte 64 151.

Le budget global d'exploitation de l'établissement 2022 s'élève à 4 062 679,11 €, répartis dans les groupes fonctionnels de la manière suivante :

- 827 200 € pour le groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante
- 2 690 679,11 € pour le groupe 2, dépenses afférentes au personnel
- 544 800 € pour le groupe 3, dépenses afférentes à la structure

Par sections tarifaires :

- 2 039 000 € pour la section hébergement
- 568 419,54 € pour la section dépendance
- 1 455 259,57 € pour la section soins

Le Conseil Départemental ayant validé le PPI pour le futur Ehpad, le compte de résultat prévisionnel pluriannuel (CPR du PGFP) de l'EPRD 2022 modifié, intègre ces nouvelles données. Le plan global de financement pluriannuel (PGFP) a également été ajusté ».

Délibération :

Le 4 juillet 2022 l'EHPAD du Val des UsseS a reçu son arrêté de tarification pour la dotation soins 2022. Le budget soin alloué pour l'exercice 2022 s'élève à 1 455 259,57 €. Le budget global de fonctionnement 2022 de l'établissement s'élève à 4 062 679,11 € au lieu des 4 095 453,36 € du budget exécutoire.

Ceci représente une DM de - 32 774,25 €. Le budget de fonctionnement 2022 de l'EHPAD est réparti comme suit :

Pour les charges :

- 827 200 € pour le groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante
- 2 690 679,11 € pour le groupe 2, dépenses afférentes au personnel
- 544 800 € pour le groupe 3, dépenses afférentes à la structure

Pour les recettes :

- 4 012 679,11 € pour le groupe 1 produits de la tarification
- 50 000 € pour le groupe 2, autres produits relatifs à l'exploitation
- 0 € pour le groupe 3, produits exceptionnels

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n° 01 relative à l'EPRD 2022

NOTIFIE la présente délibération à la Trésorerie de Rumilly.

Votes pour :	Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO (pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT) MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, (10)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°35/2022 – PERSONNEL – Appel au service de gestion des dossiers chômage du CDG74

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DONNE la possibilité au service administratif de l'EHPAD de faire appel au service de gestion des dossiers chômage pour ses agents qui en ont besoin.

NOTIFIE la présente délibération au CDG74.

Votes pour :	Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO (pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT) MM. André-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, (10)
Votes d'abstention :	(0)
Votes contre :	(0)

Délibération approuvée à l'unanimité.

Levée de séance et signature

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président lève la séance à 10h10.

Pour le Président, par délégation,
Le vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT

